

L'ORÉAL

Publication d'éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de L'Oréal effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de décembre 2022

Le Conseil d'Administration de L'Oréal, lors de sa réunion du 13 mars 2025, a arrêté, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Nicolas Hieronimus, Directeur Général, et de Monsieur Jean-Paul Agon, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Nicolas Hieronimus, Directeur Général

Rémunération variable au titre de l'exercice 2024

Conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2024, le Conseil a évalué la performance de Monsieur Nicolas Hieronimus au regard des critères d'évaluation détaillés en pages 104-105 du Document d'Enregistrement Universel 2023, afin de déterminer le montant de la rémunération variable annuelle qui peut représenter au maximum 120 % de la rémunération fixe en cas de surperformance par rapport aux objectifs prédéfinis par le Conseil d'Administration, avec une cible à 100 % de la rémunération fixe.

Le Conseil a conclu à un taux d'atteinte sur l'ensemble des critères de performance de 102,4 %, soit un taux d'atteinte de 94,6 % pour les critères financiers et de 114,2 % pour les critères extra-financiers et qualitatifs. Il a donc été attribué à Monsieur Nicolas Hieronimus au titre de la rémunération variable annuelle 2024, un montant de 2 048 500 euros bruts.

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation de la résolution n°13 qui sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2025.

Rémunération fixe et variable à partir de l'exercice 2025

Le Conseil d'Administration du 13 mars 2025, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 29 avril 2025, appelée à se prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Nicolas Hieronimus, la modification de la politique de rémunération du Directeur Général.

Si l'Assemblée Générale du 29 avril 2025 approuve la politique de rémunération du Directeur Général, elle serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 dans toutes ses composantes.

- **Rémunération fixe à partir de l'exercice 2025**

Le Conseil d'Administration du 13 mars 2025, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, a décidé de proposer à cette Assemblée de porter le montant de la rémunération fixe à 2,3 millions d'euros, soit une augmentation de 15 %.

Le Conseil a principalement considéré :

- Une expérience accrue et des compétences renforcées après 4 années de conduite fructueuse de la Direction Générale telle que reflétée notamment (i) dans les conclusions de l'évaluation 2024 du Conseil d'Administration, (ii) la progression entre 2021 et 2024 de 34,7 % du chiffre d'affaires, de 41 % du résultat d'exploitation et de 43,5 % du BNPA avec (iii) des notations financières et extra-financières de tout premier ordre ;
 - Un élargissement des responsabilités dans un environnement toujours plus complexe et très compétitif qui nécessite des constantes évolutions du Groupe ;
 - L'exploration d'activités complémentaires du cœur de métier de L'Oréal (la beauté), conformément au mantra du Groupe de « saisir ce qui commence » ;
 - L'absence de revue de la rémunération fixe depuis la nomination du Directeur Général en 2021 et le maintien, par principe, de cette rémunération fixe revalorisée pour les 4 prochaines années ;
 - La cohérence avec l'évolution de la rémunération fixe au sein de L'Oréal dans un contexte inflationniste (+ 13,7 % en France depuis 2021 selon l'INSEE) :
 - la rémunération fixe des membres du Comité Exécutif basés en France a progressé en moyenne de + 14,5 % entre 2022 et 2025 ;
 - les collaborateurs basés en France ont vu leur rémunération augmenter en moyenne de + 17 % sur cette même période.
-
- **Rémunération variable à partir de l'exercice 2025**

Le Conseil d'Administration du 13 mars 2025, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la modification de la rémunération variable annuelle afin d'en améliorer l'élasticité en fixant :

- Un plafond en cas de surperformance de 130,4 % de la rémunération fixe (soit 3 millions d'euros) au lieu de 120 % auparavant (soit 2,4 millions d'euros), soit une augmentation de 25 %. Cette surperformance s'apprécie critère par critère sans compensation possible ;
- Une cible de 113 % de la rémunération fixe (soit 2,6 millions d'euros) au lieu de 100 % auparavant (2 millions d'euros), soit une augmentation de 30 % ;
- Des valeurs plancher pour chaque critère financier en dessous desquelles aucun montant n'est dû, afin de s'assurer que la sous-performance est sanctionnée au moins aussi durement que la surperformance est récompensée, sans compensation possible entre les critères.

Le Conseil a souhaité ainsi :

- Inciter à la surperformance, sans prise de risque excessive, dans un contexte qui se complexifie et se durcit, et pénaliser de manière proportionnelle la sous-performance ;
- S'assurer de la compétitivité de la rémunération variable annuelle par rapport au panel de référence en positionnant la cible entre la médiane et le 3e quartile conformément à la politique de rémunération ;
- S'assurer de la cohérence interne avec la rémunération variable annuelle maximale des membres du Comité Exécutif, et externe avec la structure de rémunération variable du panel (cible et maximum).

Ces éléments, ainsi que les conclusions de l'étude produite par un cabinet de conseil indépendant seront repris et détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 qui sera publié prochainement.

Monsieur Jean-Paul Agon, Président du Conseil d'Administration

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2025

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la rémunération fixe de Monsieur Jean-Paul Agon, Président du Conseil d'Administration, à son niveau actuel, soit 950 000 euros bruts annuels.

« Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.»

CONTACTS

L'ORÉAL

Standard

+33 (0)1 47 56 70 00

Actionnaires individuels

Pascale GUERIN

+33 (0)1 49 64 18 89

Pascale.guerin@loreal.com

Analystes financiers et Investisseurs Institutionnels

Eva QUIROGA

+33 (0)7 88 14 22 65

Eva.quiroga@loreal.com

Média

Brune DIRICQ

+33 (0)6 63 85 29 87

Brune.diricq@loreal.com

Arnaud FRABOUL

+33 (0)6 40 13 62 014

Arnaud.fraboul@loreal.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, www.loreal-finance.com, l'application mobile L'Oréal Finance ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).

Suivez-nous sur LinkedIn [@L'Oréal](https://www.linkedin.com/company/loreal)
Suivez-nous sur Instagram [@lorealgroupe](https://www.instagram.com/lorealgroupe)

www.loreal.com